

Bulletin d'informations municipales n° 16

27 septembre 2022



Photo © Emmanuel EME / Grand Besançon Métropole

Mairie - Infos

SECRETARIAT DE MAIRIE : 03 81 60 20 77 - Mail : commune.audeux@orange.fr
SITE de la commune : www.audeux.eu

Ouverture au public

Mardi et vendredi

14 h 00 - 18 h 00

Vous pouvez en cas de nécessité contacter directement
Mme le Maire Françoise Galliou au 06 03 36 77 38
Mme Laurence Gauthier 1^{er} adjoint au 06 81 40 08 86
Mme Estelle Grundisch 2^e adjoint

3ième MARCHÉ D'AUTOMNE

Samedi 22 octobre 2022

À partir de 14h30

Cour de l'église à Audeux

Fleurs de l'horticulture KNAB – Hugier –

Produits de la ferme bio BARBAND – Pelousey –

Associations humanitaires : ASUNOES, YEM'KAF

Articles textiles Kty Couture

Artisan décor de Noël

Articles éco-responsables "p'tit pioa"

Atelier M'étamorphoses de meubles ...

27 septembre 2022

Tous les membres du conseil étaient présents sauf Christine Pernodat, Noëlle Sarrasin et Thibaut Binetruy excusés.
Frédéric Lombard a été nommé secrétaire de séance.

Passage à la nomenclature M57

Les comptabilités des administrations publiques sont tenues selon une nomenclature bien précise qui définit l'appellation de chacune des lignes du budget. Chaque grande administration utilise sa propre nomenclature. Ainsi l'administration des communes utilise la nomenclature M14.
Le référentiel M57 que l'on nous propose aujourd'hui définit une nomenclature comptable unifiée qui doit être adoptée par toutes les collectivités locales et établissements publics administratifs. La M57 va remplacer les multiples référentiels spécifiques à chaque domaine, utilisés jusqu'à présent. Deux versions de cette nomenclature sont proposées : la version abrégée ou la version développée. La nomenclature abrégée ne semblant pas suffisamment détaillée pour permettre un suivi des comptes satisfaisant, la commune d'Audeux sur les conseils des services qui ont été rencontrés lors d'une conférence à Saône, opte donc pour la version détaillée.

Admission en non-valeur et décision modificative

Le percepteur propose l'admission en non-valeur d'une somme de 67,77 €, issue d'un reste à payer sur un loyer de 2019 par un locataire décédé.

L'admission en non-valeur consiste à tirer un trait sur une créance due et pour laquelle tous les recours de recouvrement ont été utilisés par l'administration fiscale.

La somme sera débitée du budget de la commune.

Suite à une augmentation de l'attribution de compensation que nous versons à Gbm, le budget Investissement prévisionnel n'a pas été assez pourvu, le conseil décide donc d'un apport supplémentaire de 3 509,40 € sur cette ligne de budget. La somme sera prélevée sur les dépenses imprévues.

Informations concernant nos écoles

Compte rendu de Estelle Grundisch

La rentrée scolaire s'est déroulée sans problème le premier septembre.

Audeux accueille deux classes, soit 19 élèves en CE2 et 21 en CP/CE1. Le Rpi comptait 105 enfants le jour de la rentrée. Ce chiffre s'élève désormais à 107 avec deux élèves supplémentaires.

Le périscolaire est toujours assuré matin et soir à Noironte. Il en sera de même durant les vacances, les travaux se poursuivant toujours dans les locaux de Chaucenne. L'accueil le mercredi se poursuit cette année pendant toute la journée. 25 enfants sont actuellement concernés.

L'année 2022 voit une explosion de la fréquentation de cet accueil du mercredi (qui a débuté l'année dernière) ainsi que le service de la cantine. Trois encadrants sont désormais nécessaires pour le mercredi. Cette hausse des dépenses avait été anticipée dans le budget du Sivom. La commune de Noironte établit actuellement les devis pour la rénovation de sa salle communale qui doit à l'avenir accueillir la cantine, la salle d'Audeux atteignant ses limites en termes de capacité d'accueil.

Par ailleurs, l'école reprend cette année un cycle piscine pour les enfants en grande section, CP et CE1. Les séances se dérouleront au centre omnisports Pierre Croppet à l'entrée de Besançon. La piscine étant une activité obligatoire, l'école n'est pas autorisée à demander une contribution financière aux parents. Il a donc été demandé au Sivom une subvention pour le financement de l'activité ainsi que des transports.

Pour les prochaines années, le Sivom propose d'attribuer une enveloppe à chaque classe pour la mise en place de ce type d'activité.

Le Sivom travaille actuellement à la rédaction du nouveau Plan Éducatif de Territoire (PEDT) avec l'équipe pédagogique et le personnel du périscolaire. La thématique sera axée sur l'écoresponsabilité et la pratique sportive.

Le projet « 2050 lookup » porté par Gbm est présenté au conseil. Il s'agit d'un travail collectif impliquant les élèves des maternelles jusqu'au personnel de recherche de la faculté autour du thème du réchauffement climatique et de ses conséquences. Il s'agit autant de sensibiliser à la question que d'offrir un espace d'écoute pour les enfants et les jeunes éprouvant de l'anxiété à ce sujet.

L'avenir du RPI a fait l'objet d'une rencontre en juillet avec l'inspectrice d'académie.

Le RPI doit être réorganisé en école intercommunale tout d'abord sur 3 sites puis sur 2.

Le conseil propose que le maire de la commune rencontre ses homologues pour arrêter les grandes lignes d'un projet commun. Le Sivom pourra alors entamer une réflexion sur ces bases.

Céline Gavignet signale par ailleurs que la convention de tarifs passée avec Javel Barbizier a été dénoncée par l'entreprise en raison de la trop grande instabilité des prix. Ceci implique que le Sivom devra à nouveau prospecter et demander des devis à chaque commande de produits.

Informations concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Laurence Gauthier fait le compte rendu d'une réunion à laquelle elle a participé avec Françoise Galliou. La réunion s'est tenue en août dans les locaux de la Mairie à Audeux autour des projets 2021-2025, en présence de représentants de Gbm. La réunion concernait le secteur très réduit de Mazerolles, Audeux, Noironte, Chauenne et Pelousey.

Un programme Local de l'Habitat (PLh) encadre les projets d'urbanisme, ce programme vise à limiter l'extension anarchique et pléthorique des villages, avec un objectif de zéro artificialisation à l'horizon 2050.

Il s'agit en particulier d'éviter de construire au détriment des terrains agricoles.

Dans ce cadre, certains terrains pourraient devenir temporairement inconstructibles. Les quotas de droits d'artificialisation seront définis au niveau de la communauté d'agglomération.

Application INTRAMUROS

Paul Locatelli a été chargé de se renseigner sur une application déjà utilisée par des villages voisins. Intramuros est une application que l'on peut charger gratuitement sur son téléphone. Cette application permet aux communes de publier des informations sur les animations qu'elles organisent. Les habitants peuvent, à partir d'un système d'abonnement, recevoir des notifications sur les événements annoncés dans les communes qu'ils choisissent eux-mêmes.

4 500 communes utilisent cette application en France. Elle est en particulier utilisée aux alentours par les communes de Pouilley-les-Vignes, Champagney, Champvans-les-Moulins, Miserey-Salines ou Ecole-Valentin. L'application permet également de se renseigner sur les commerces et associations existant dans les communes. Le coût de l'adhésion est d'une quinzaine d'euros par mois pour la commune. Le conseil valide l'inscription d'Audeux à la plateforme.

Les communes qui utilisent cette application en sont généralement très satisfaites, car elle permet de l'information quasi en direct. Elle aurait été appréciée cet été pour informer les citoyens de l'évolution des arrêtés sécheresse par exemple, cela peut permettre aussi d'avertir en cas de perturbations du trafic routier pour cause de travaux ou d'accident.

Informations diverses

- Cette année, la commune fera l'objet d'un recensement exhaustif entre le 19 janvier et le 18 février. C'est Laurence Gauthier qui a été désignée pour superviser l'opération.

Vous serez plus amplement informés le moment venu. Comme les fois précédentes, il est signalé que la réponse au questionnaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres est obligatoire et qu'elle pourra se faire sous forme papier ou dématérialisée par Internet.

Dans ce cadre, la commune lance un appel à candidature pour un agent recenseur qui sera formé par l'Insee pour une mission d'un mois ; le poste est calibré pour un forfait de 100 heures payées au SMIC. Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos candidatures au secrétariat de la Mairie.

- La commune va prochainement faire une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour son territoire. Il convient de signaler en mairie si votre habitation présente des problèmes liés à la sécheresse (fissures, affaissements divers etc.), la fiche de renseignements que nous devons renvoyer en préfecture demande entre autres le nombre d'habitations affectées. Seules les maisons sont concernées, les abords, terrasses et voiries ne peuvent faire l'objet d'un dédommagement (mais c'est auprès de votre assurance qu'il faut vous en informer). Vous pouvez d'ores et déjà vous signaler en mairie.

La procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle est très longue et le résultat ne sera pas connu avant l'été prochain. Cependant, vous devez faire une déclaration à votre assurance dès que vous avez connaissance des dégâts, mais ce n'est qu'après la validation de la catastrophe naturelle que votre assurance se penchera sur votre dossier. A noter que vous disposez de seulement 10 jours après la parution du décret de reconnaissance de catastrophe de votre commune pour faire valoir vos droits auprès de votre assurance. La procédure est ensuite très longue et peut durer plusieurs années car votre habitation doit être conforme aux règles de la construction, ce que l'assurance ne manquera pas de faire expertiser.

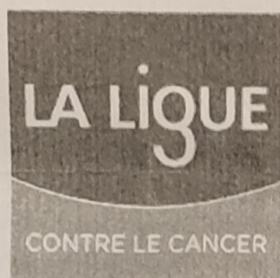
- Dans le cadre d'un groupement de commandes organisé par le Grand Besançon, la commune va pouvoir bénéficier d'un tarif de 396 € par intervention auprès d'une société de dératisation. Ce type d'intervention peut être nécessaire jusqu'à deux fois par an à la station d'épuration communale.

- Un marché d'automne sera organisé le samedi 22 octobre à Audeux. La commune accueillera comme d'habitude un fleuriste ainsi que quelques artisans, le marché se déroulera sur la place de l'église (voir flyer plus loin)

- Dans un souci de sobriété énergétique et parce qu'il est demandé à tous de faire des efforts, la commune n'installera pas les décorations lumineuses habituelles durant la période des fêtes de fin d'année. L'achat de quelques décorations utilisant l'énergie solaire pour la place du village est cependant envisagée : à voir ...

Du côté des associations

- Suite à sa dernière assemblée générale, l'association « La Récré » est relancée avec un nouveau bureau. Alexandra Alsayed prend la présidence de l'Association, tandis que les postes de trésorière et secrétaire seront occupés respectivement par Rhila Boussour et Sarah Guillermin. Outre la tenue de la bibliothèque, l'association se consacrera à l'organisation d'évènements culturels. Un marché de Noël artistique et artisanal est d'ores et déjà prévu pour les 10 et 11 décembre ;
- Du fait d'un manque de professeurs, l'activité Judo n'est plus proposée à Audeux cette année, nous espérons que l'activité pourra reprendre l'an prochain.



Comme chaque année, vous serez sollicités pour la quête pour la Ligue contre le Cancer : Daniel et Alice Binetruy ainsi qu'Annie Bornert passeront pour la collecte de fonds au profit de cette association caritative.

Pour ceux qui le préfèrent, il y a possibilité de déposer son don directement chez Daniel Binetruy rue de l'Abbé Godin. Le chèque doit être libellé à l'ordre de la Ligue contre le cancer et un reçu parviendra au bienfaiteur en retour.

Le CLUB DES ANCIENS AUDEUX NOIRONTE
et ses villages voisins

organise son Assemblée Générale

Jeudi 20 octobre 2022 à 17H

à la Maison Pour Tous

Vous êtes les bienvenus

Un apéritif clôturera cette réunion